

Avis publics



ORDONNANCES NUMÉROS 2023-26-045 à 2023-26-050

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté, à sa séance du 5 septembre 2023, les ordonnances suivantes :

ORDONNANCE NUMÉRO 2023-26-045, permettant exceptionnellement le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

ORDONNANCE NUMÉRO 2023-26-046, permettant exceptionnellement de vendre des articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques exclusivement selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8);

ORDONNANCE NUMÉRO 2023-26-047, permettant exceptionnellement de procéder à la fermeture de rues sur les sites identifiés à cet effet, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3);

ORDONNANCE NUMÉRO 2023-26-048, permettant exceptionnellement d'installer et de maintenir une bannière portant le nom de l'évènement et des partenaires, sur les sites indiqués dans le tableau en annexe, en vertu du *Règlement d'urbanisme* (01-279, article 521, par.5);

ORDONNANCE NUMÉRO 2023-26-049, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M., chapitre P-12.2, article 7);

ORDONNANCE NUMÉRO 2023-26-050, autorisant l'installation de voies cyclables bidirectionnelles sur l'avenue Bourbonnière, sur le boulevard Rosemont et sur la 18e Avenue, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1).

Lesdites ordonnances sont annexées au présent avis.

Fait à Montréal, ce 6 septembre 2023.

Arnaud Saint-Laurent.
Secrétaire d'arrondissement

Certificat de publication

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus à la date et de la façon suivante, conformément au *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-142).

Publication sur le site internet de l'arrondissement en date du 6 septembre 2023.

Fait à Montréal, ce 6 septembre 2023.

Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal - Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

2023-26-045	ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-PETITE-PATRIE EN 2023
-------------	--

**RÈGLEMENT SUR LE BRUIT ET LES NUISANCES
(R.R.V.M., CHAPITRE B-3, ARTICLE 20)**

À la séance du 5 septembre 2023, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2023, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur les sites identifiés dans l'annexe A.

L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée sauf à des fins de sécurité.

2. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 m des appareils sonores installés sur ces sites.
3. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables selon les sites, les dates et les heures des événements indiqués dans l'annexe A.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

2023-26-046	ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÈNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE EN 2023
-------------	---

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC
(R.R.V.M., chapitre P-1, ARTICLES 3 et 8)**

À la séance du 5 septembre 2023, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2023, selon les modalités prévues dans l'annexe A, il est exceptionnellement permis de vendre des articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques, exclusivement sur les sites identifiés à cet effet.
2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables aux dates et heures indiquées à l'annexe A.
3. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

2023-26-047	ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÈNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE EN 2023
-------------	---

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
(R.R.V.M., c. C-4.1, Article 3)**

À la séance du 5 septembre 2023, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2023, selon les modalités prévues dans l'annexe A, il est exceptionnellement permis de procéder à la fermeture de rues sur les sites identifiés à cet effet.
2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables aux dates et heures indiquées à l'annexe A.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

2023-26-048	ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-PETITE-PATRIE EN 2023
-------------	--

**RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT
ROSEMONT-PETITE-PATRIE
(01-279, article 521, par. 5)**

À la séance du 5 septembre 2023, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion de l'activité énumérée dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2023, il est exceptionnellement permis, pour annoncer l'événement, d'installer et de maintenir une bannière portant le nom de l'événement et des partenaires, sur le site identifié dans l'annexe A.

La bannière doit être fixée solidement dans des ancrages prévus à cette fin. Elle doit être faite d'un matériau résistant au feu ou ignifugé;

2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon le site, les dates et heures de l'événement indiqué dans l'annexe A;
3. L'organisateur de l'événement est responsable des dommages ou réclamations pouvant résulter de l'installation, du maintien et de l'enlèvement de leur bannière.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

2023-26-049	ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–PETITE-PATRIE EN 2023
-------------	--

**RÈGLEMENT SUR LA PROPRETÉ ET SUR LA PROTECTION DU DOMAINE PUBLIC
ET DU MOBILIER URBAIN
(R.R.V.M., chapitre P-12.2, Article 7)**

À la séance du 5 septembre 2023, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2023, il est permis de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon le site, les dates et l'horaire de l'événement indiqué dans l'annexe A.
2. Durant l'exécution des travaux de peinture :
 - 1° une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons ;
 - 2° la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tels une ligne, une marque ou un signe au sol.
3. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon le site, les dates et l'horaire de l'événement indiqué dans l'annexe A.
4. Les organisateurs de ces événements sont responsables de l'application de la présente ordonnance.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux

Pour les événements tenus à partir du 5 septembre 2023 - No de sommaire : 1238954006

		Références aux règlements municipaux concernés												
A.S. Amplification sonore (*1)														
V.P.A. Vente de produits alimentaires (*2)		*1 Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;												
V.P.P. Vente de produits promotionnels (*2)		*2 Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;												
C.V.A. Consommation et vente d'alcool (*2)		*3 Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;												
F.R. Fermeture de rue (s) (*3)		*4 Règlement sur les véhicules hippomobiles, R.R.V.M., chapitre V-1, article 22;												
V.H. Véhicule hippomobile (*4)		*5 Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;												
R.C. Ralentissement de la circulation (*3)		*6 Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.												
URB. Urbanisme/affichage/bannières au-dessus de la rue (*5)														
MAR. Marquage au sol/propreté/mobilier urbain														
Détails de l'événement	Foule attendue	Date(s) et heures occupation du domaine public	Parc, espace vert ou place publique	Rue (s) et trottoir (s)	A.S. *1	V.P.A. *2	V.P.P. *2	C.V.A. *2	F.R. *3	V.H. *4	R.C. *3	URB. *5	MAR. *6	Commentaires
Événement : Piano Public Contenu : Événement culturel, prolongation du permis de piano public au parc Molson Promoteur : Cinéma Beaubien Adresse : 2396, rue Beaubien E, Montréal, Qc, H2G 1N2 Représenté par : Roxanne Sayegh	5 000	Événement : 1er juin 2023 au 7 septembre 2023 (tous les jours de 9 h 30 à 21 h 30)	Parc Molson section ouest		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Ciné-piano avec Roman Zavada Contenu : Cinéma en plein air, projections et animations musicales Promoteur : Corporation du Cinéma Beaubien Adresse : 2396, rue Beaubien E, Montréal, Qc, H2G 1N2 Représenté par : Roxane Sayegh	100	Montage : 6 septembre 2023 (17 h 30 à 20 h 30) Événement : 6 septembre 2023 (20 h 30 à 22 h) Démontage : 6 septembre 2023 (22 h à 23 h)	Parc Molson		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : BMX Spectacle dans Rosemont Contenu : Événement sportif, animation, danse et DJ Promoteur : Arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie Adresse : 5650, rue D'Iberville, 2e étage, Montréal, Qc, H2G 2B3 Représenté par : Frédérick Devost	200	Montage : 8 septembre 2023 (14 h à 16 h) Événement : 8 septembre 2023 (16 h à 19 h) Démontage : 8 septembre 2023 (19 h à 20 h)	Parc Joseph-Paré		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Fête de fin de saison de soccer Contenu : Événement sportif avec animation, jeux gonflable, BBQ et bazar Promoteur : Club de Soccer Montréal Centre Adresse : 5650, rue D'Iberville, Montréal, Qc, H2G 2B3 Représenté par : Alexandre Giguère	350	Montage : 9 septembre 2023 (6 h à 9 h) Événement : 9 septembre 2023 (9 h à 18 h) Démontage : 9 septembre 2023 (18 h à 21 h)	Parc Père-Marquette		Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Les samedis pour emporter Contenu : Événement culturel, animations et méditation culturelle Promoteur : Société de développement commerciale Petite-Italie - Marché Jean-Talon Adresse : 201, rue Saint-Zotique E, Montréal, Qc, H2S 1L2 Représenté par : Marco Mollé	100	Montage : 9 septembre 2023 (8 h à 12 h) Événement : 9 septembre 2023 (12 h à 23 h) Démontage : 9 septembre 2023 (23 h à 23 h 59)	Parc de la Petite-Italie		Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Le tournoi des coeurs Contenu : Événement sportif pour collecte de fonds Promoteur : Institut de Cardiologie de Montréal Adresse : 5000, rue Bélanger, Montréal, Qc, H1T 1C8 Représenté par : Mélanie La Couture	300	Montage : 9 septembre 2023 (7 h à 8 h) Événement : 9 septembre 2023 (8 h à 22 h) Démontage : 9 septembre 2023 (22 h à 23 h) Date de remise en cas de pluie : 10 septembre 2023	Parc de la Louisiane		Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Fête de fin de saison baseball Contenu : Événement sportif avec animation, jeux gonflable et remise de trophées Promoteur : Baseball du grand Rosemont Adresse : 5650, rue D'Iberville, Montréal, Qc, H2G 2B3 Représenté par : Gabriel Therrien	450	Montage : 9 septembre 2023 (7 h à 8 h) Événement : 9 septembre 2023 (8 h à 15 h) Démontage : 9 septembre 2023 (15 h à 16 h)	Parc du Pélican		Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Performance de cirque avec Cirkoscopik Contenu : Cirque, activités culturelles, présentations spectacles Promoteur : Arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie Adresse : 5650, rue D'Iberville, 2e étage, Montréal, Qc, H2G 2B3 Représenté par : Élodie Blouin	150	Montage : 12 septembre 2023 (14 h à 15 h40) Événement : 12 septembre 2023 (15 h 40 à 16 h 40) Démontage : 12 septembre 2023 (16 h 40 à 17 h 30) Date de remise en cas de pluie : 13 septembre 2023		9e Avenue, entre Saint-Joseph et Laurier	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Le vendredi Masson Village Contenu : Spectacle, animations familiales Promoteur : Milieu de vie Masson Village Adresse : 5633, 6e Avenue, Montréal, Qc, H1Y 2R1 Représenté par : Luc Corbin	250	Montage : 15 septembre 2023 (16 h 30 à 18 h) Événement : 15 septembre 2023 (18 h à 21 h) Démontage : 15 septembre 2023 (21 h à 22 h)	Parc du Pélican		Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.

ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux

Pour les événements tenus à partir du 5 septembre 2023 - No de sommaire : 1238954006

		Références aux règlements municipaux concernés													
A.S. Amplification sonore (*1)															
V.P.A. Vente de produits alimentaires (*2)		*1 Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;													
V.P.P. Vente de produits promotionnels (*2)		*2 Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;													
C.V.A. Consommation et vente d'alcool (*2)		*3 Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;													
F.R. Fermeture de rue (s) (*3)		*4 Règlement sur les véhicules hippomobiles, R.R.V.M., chapitre V-1, article 22;													
V.H. Véhicule hippomobile (*4)		*5 Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;													
R.C. Ralentissement de la circulation (*3)		*6 Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.													
URB. Urbanisme/affichage/bannières au-dessus de la rue (*5)															
MAR. Marquage au sol/propreté/mobilier urbain															
Détails de l'événement		Foule attendue	Date(s) et heures occupation du domaine public	Parc, espace vert ou place publique	Rue (s) et trottoir (s)	A.S. *1	V.P.A. *2	V.P. P. *2	C.V.A. *2	F.R. *3	V.H. *4	R.C. *3	URB. *5	MAR. *6	Commentaires
Événement : Festival pour l'amour des enfants Contenu : Fête de quartier avec jeux gonflable, animations, maquillage et nourriture Promoteur : Église des Apôtres de Jésus-Christ Adresse : 6597, boul. Saint-Laurent, Montréal, Qc, H2S 3C5 Représenté par : Leonel Carranza		400	Montage : 16 septembre 2023 (9 h à 12 h) Événement : 16 septembre 2023 (12 h à 18 h) Démontage : 16 septembre 2023 (18 h à 20 h) Date de remise en cas de pluie : 17 septembre 2023	Parc de la Petite-Italie		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Marchés Engagés - BBQ Contenu : Épluchette de maïs et barbecue pour souligner la rentrée scolaire et clôturer l'opération scolaire du CRACPP auprès des familles à faible revenu de La Petite-Patrie Promoteur : Centre de ressources et d'actions communautaires de la Petite-Patrie Adresse : 6839, rue Drolet, Montréal, Qc, H2S 2T1 Représenté par : Tate Le Jeune		100	Montage : 21 septembre 2023 (12 h à 14 h) Événement : 21 septembre 2023 (14 h à 18 h) Démontage : 21 septembre 2023 (18 h à 19 h)	Parc Montcalm		Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Marathon BENEVA de Montréal Contenu : Courses 1 km, 5 km, 10 km, semi-marathon et marathon, activités d'athlétisme, ambiance festive Promoteur : Courons Montréal Adresse : C.P. 99070, Succ. Du Tremblay, Longueuil, Qc, J4N 0A5 Représenté par : Mario Blain et Sébastien Arsenault		35 000	Montage : 22, 23, 24 septembre 2023 (4 h à 23 h 55) Événement : 22, 23 et 24 septembre 2023 (6 h à 23 h 55) Démontage : 22, 23, 24 septembre 2023 (6 h à 23 h 55)	Parc Maisonneuve, Parc de la Louisiane, Parc Joseph-Paré, Parc Lafond, Stationnement du chalet du parc Maisonneuve	Rues fermées le samedi 23 septembre 2023: rue Sherbrooke entre les rues Pix-IX et Viau, côtés nord et sud, boul. Rosemont côté sud, entre la 29e Avenue et la rue Viau, rue Viau côté ouest et est, entre boul. Rosemont et la rue Bellechasse, rue Bellechasse, entre rue Viau et la 31e Avenue, 31e Avenue, entre rue Bellechasse et rue Beaubien, rue Beaubien, entre 31e Avenue et 35e Avenue, 35e Avenue, entre rue Beaubien et rue Bellechasse, boul. Rosemont côté nord et sud, entre rue Viau et 44e Avenue, 43e Avenue, entre boul. Rosemont et rue St-Zotique, rue Beaubien, entre 44e Avenue et 41e Avenue, 41e Avenue, entre Beaubien et rue St-Zotique, St-Zotique, entre 41e Avenue et 43e Avenue, 44e Avenue, entre rue Beaubien et rue Rosemont côté nord, rue Viau côté ouest, entre boul. Rosemont et rue Sherbrooke nord, rue Sherbrooke côté nord, entre rue Viau et l'entrée du parc Maisonneuve, chemin d'accès au parc Maisonneuve.	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.

ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux

Pour les événements tenus à partir du 5 septembre 2023 - No de sommaire : 1238954006

		Références aux règlements municipaux concernés													
A.S. Amplification sonore (*1)															
V.P.A. Vente de produits alimentaires (*2)		*1 Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;													
V.P.P. Vente de produits promotionnels (*2)		*2 Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;													
C.V.A. Consommation et vente d'alcool (*2)		*3 Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;													
F.R. Fermeture de rue (s) (*3)		*4 Règlement sur les véhicules hippomobiles, R.R.V.M., chapitre V-1, article 22;													
V.H. Véhicule hippomobile (*4)		*5 Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;													
R.C. Ralentissement de la circulation (*3)		*6 Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.													
URB. Urbanisme/affichage/bannières au-dessus de la rue (*5)															
MAR. Marquage au sol/propreté/mobilier urbain															
Détails de l'événement		Foule attendue	Date(s) et heures occupation du domaine public	Parc, espace vert ou place publique	Rue (s) et trottoir (s)	A.S. *1	V.P.A. *2	V.P.P. *2	C.V.A. *2	F.R. *3	V.H. *4	R.C. *3	URB. *5	MAR. *6	Commentaires
Événement : Marathon BENEVA de Montréal Contenu : Courses 1 km, 5 km, 10 km, semi-marathon et marathon, activités d'athlétisme, ambiance festive Promoteur : Courons Montréal Adresse : C.P. 99070, Succ. Du Tremblay, Longueuil, Qc, J4N 0A5 Représenté par : Mario Blain et Sébastien Arsenault		36 000	Montage : 22, 23, 24 septembre 2023 (4 h à 23 h 55) Événement : 22, 23 et 24 septembre 2023 (6 h à 23 h 55) Démontage : 22, 23, 24 septembre 2023 (6 h à 23 h 55)	Parc Maisonneuve, Parc de la Louisiane, Parc Joseph-Paré, Parc Lafond, Stationnement du chalet du parc Maisonneuve	Rues fermées le dimanche 24 septembre 2023 : Boul. St-Laurent, entre les rues de l'Arcade et Beaubien, boul. St-Laurent côté est et ouest, entre les rues Beaubien et Jean-Talon, rue Beaubien, entre les rues St-Laurent et St-Denis, rue St-Denis côté est et ouest, entre les rues Beaubien et St-Zotique, rue Beaubien, entre les rues St-Denis et St-Hubert, rue St-Hubert, entre les rues Beaubien et Rosemont et rue St-Hubert côté ouest, entre les rues Rosemont et des Carrières Boul. St-Joseph côté nord et sud, entre les rues D'Iberville et la 16e Avenue, la 16e Avenue, entre les rues St-Joseph et Masson, la rue Masson, entre la 16e Avenue et la 18e Avenue, la 18e Avenue, entre les rues Masson et Rosemont, le boul. Rosemont côté nord et sud, entre la 18e Avenue et le boul. Pie-IX, le boul. Rosemont côté nord et sud, entre le boul. Pie-IX et la rue Viau, la rue Viau côté ouest et est, entre le boul. Rosemont et la rue Sherbrooke, la rue Sherbrooke côté nord, entre la rue Viau et l'accès au parc Maisonneuve Le stationnement du parc Maisonneuve et le chemin d'accès au parc Maisonneuve.	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Parcours immersif sonore Contenu : Événement culturel Promoteur : SDC Plaza St-Hubert Adresse : 6905, rue Saint-Hubert, Montréal, Qc, H2S 2M7 Représenté par : Mike Parente		200	Montage : 23 et 24 septembre 2023 (11 h à 12 h) Événement : 28 septembre 2023 (12 h à 19 h) Démontage : 28 septembre 2023 (19 h à 20 h)		Tunnel qui relie la rue Saint-André et la rue Saint-Hubert	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Cross-Country annuel école Saint-Jean-de-Brébeuf Contenu : Événement sportif Promoteur : École Saint-Jean-de-Brébeuf Adresse : 2670, rue Dandurand, Montréal, Qc, H1Y 1T5 Représenté par : Martin Rioux		100	Montage : 28 septembre 2023 (8 h à 9 h) Événement : 28 septembre 2023 (9 h à 11 h) Démontage : 28 septembre 2023 (11 h à 11 h 30) Date de remise en cas de pluie : 29 septembre 2023	Parc du Pélican		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Les Cinémas fin d'mois Contenu : Projection de film Promoteur : Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie Adresse : 6839 A, rue Drolet, Montréal, Qc, H2S 2T1 Représenté par : Guillaume-Félix Boucher		30	Montage : 28 septembre 2023 (18 h à 19 h) Événement : 28 septembre 2023 (19 h à 21 h) Démontage : 28 septembre 2023 (21 h à 22 h)	Parc Montcalm		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.

ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux

Pour les événements tenus à partir du 5 septembre 2023 - No de sommaire : 1238954006

		Références aux règlements municipaux concernés														
A.S. Amplification sonore (*1)		*1 Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;														
V.P.A. Vente de produits alimentaires (*2)		*2 Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;														
V.P.P. Vente de produits promotionnels (*2)		*3 Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;														
C.V.A. Consommation et vente d'alcool (*2)		*4 Règlement sur les véhicules hippomobiles, R.R.V.M., chapitre V-1, article 22;														
F.R. Fermeture de rue (s) (*3)		*5 Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;														
V.H. Véhicule hippomobile (*4)		*6 Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.														
R.C. Ralentissement de la circulation (*3)																
URB. Urbanisme/affichage/bannières au-dessus de la rue (*5)																
MAR. Marquage au sol/propreté/mobilier urbain																
Détails de l'événement		Foule attendue	Date(s) et heures occupation du domaine public	Parc, espace vert ou place publique	Rue (s) et trottoir (s)	A.S. *1	V.P.A. *2	V.P. P. *2	C.V.A. *2	F.R. *3	V.H. *4	R.C. *3	URB. *5	MAR. *6	Commentaires	
Événement : Soirée cinéma pour enfants Contenu : Animations familiales, cinéma en plein air Promoteur : SOLON Collectif - PPC Nord des possibles Adresse : 6450, ave Christophe-Colomb, Montréal, Qc, H2S 2G7 Représenté par : Chloé Dodinot		100	Montage : 29 septembre 2023 (17 h à 19 h) Événement : 29 septembre 2023 (19 h à 21 h) Démontage : 29 septembre 2023 (21 h à 22 h 30) Date de remise en cas de pluie : 1er octobre 2023	Parc Dante		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Foire des possibles Contenu : Animations, prestations artistiques et kiosques d'organismes communautaires Promoteur : SOLON Collectif Adresse : 6450, rue Christophe-Colomb, Montréal, Qc, H2S 2G7 Représenté par : Chloé Dodinot		1 000	Montage : 30 septembre 2023 (9 h à 12 h) Événement : 30 septembre 2023 (12 h à 18 h) Démontage : 30 septembre 2023 (18 h à 21 h) Date de remise en cas de pluie : 31 septembre 2023	Parc Molson		Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Festi-Aîné.e.s Contenu : Fête de quartier pour les aîné.e.s Promoteur : Regroupement des tables de concertation de la Petite-Patrie Adresse : 6839 A, rue Drolet, Montréal, Qc, H2S 2T1 Représenté par : Alexandra Arsenaault		200	Montage : 1er octobre 2023 (10 h à 13 h 30) Événement : 1er octobre 2023 (13 h 30 à 16 h) Démontage : 1er octobre 2023 (16 h à 18 h)	Parc Montcalm		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Fête du sport Contenu : Animations, activités sportives, spectacles, nourriture Promoteur : Service des Loisirs Angus-Bourbonnière Adresse : 5350, rue Lafond, 2e étage, Montréal, Qc, H1X 2X2 Représenté par : Marie-Eve Brunet-Bélanger		300	Montage : 14 octobre 2023 (9 h à 11 h) Événement : 14 octobre 2023 (11 h à 17 h) Démontage : 14 octobre 2023 (17 h à 18 h 30)	Parc Lafond et plancher de danse du parc Lafond		Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Massonloween Contenu : Fête de Halloween Promoteur : SDC Promenade Masson Adresse : 5349, 4e Avenue, Montréal, Qc, H1Y 2V4 Représenté par : Kheir Djaghi		7 000	Montage : 27 octobre 2023 (8 h à 19 h) Événement : 28 octobre 2023 (11 h à 16 h) Démontage : 30 octobre 2023 (8 h à 19 h)		Places de stationnement sur la 5e et 6e Avenue au coin de la rue Masson Quai Masson (2e Avenue coin Masson, côté Est et Ouest)	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.

2023-26-050	ORDONNANCE AUTORISANT L'INSTALLATION DE VOIES CYCLABLES BIDIRECTIONNELLES SUR L'AVENUE BOURBONNIÈRE, SUR LE BOULEVARD ROSEMONT ET SUR LA 18^E AVENUE
--------------------	---

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
(R.R.V.M., c. C-4.1)**

À la séance du 5 septembre 2023, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

- L'installation de voies cyclables bidirectionnelles sur l'avenue Bourbonnière, sur le boulevard Rosemont, sur la 18e Avenue, ainsi que la mise en place de manœuvres obligatoires aux intersections pertinentes.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement